

Date de convocation et d'affichage 27 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mil vingt deux, le cinq juillet à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le conseil municipal dûment convoqué, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel HÉRAULT, Maire.

Etaient présents : Michel HÉRAULT, Maire, Colette LOZACH-SIRET, Michelle IWANOW, Alain VERSTRAETE, Nathalie DAGAUD, Madeleine GAILLARD. Michèle MICHAUX, Marie-Françoise POINCELET et Patrick SUCHER, Éric FOUGERES, MATHIEU Sébastien

Etait absent, excusé : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Monsieur Alain VERSTRAETE a été nommé secrétaire de séance

Le Mardi 5 juillet 2022 à 18 h 00

SOMMAIRE

2022.39 - Approbation du compte rendu de la séance du 30 mai 2022,
2022.40 - Découpe du camping (une partie Fercher, une partie communale), plan joint
2022.41 - Réforme des règles de publicité des actes,
2022.42 - Avis sur le devis Eurovia impasse de la Souche (point rajouté à l'ordre du jour),
2022.43 - Réservation salle Galifard 2022-2023 (association des amis de la Vallée de Massay),
2022.44 - Subvention Fonds de solidarité pour le logement 2022
2022.45 - Participation été RPI Plou

Informations diverses

- Fercher : la ville à joie
- La halte nautique
- Création d'un accueil pour Compostelle chez un privé

Questions diverses

2022.39 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mai 2022

Remarques : Les élus n'ayant pas reçu le compte rendu, celui-ci sera présenté au prochain conseil municipal

2022.40 – Découpe du camping (partie Fercher, partie communale)

A la demande de FERCHER, une révision a eu lieu avec Monsieur le Président, Mr JOLY responsable de la commission de tourisme. Le but est de séparer la partie camping et la partie promenade.

La partie camping sera à la charge de FERCHER et la partie promenade sera communale.

Monsieur le maire, a présenté le dossier aux élus, des discussions et des questions ont été posées.

Madame LOZACH-SIRET Colette dit ne pas avoir assez d'informations sur le sujet et pose la question comment sera fait ce partage ; convention ou attribution des parcelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur la participation communale.

VOTE : POUR 11 CONTRE ABSTENTION

2022.45 – Participation été RPI Plou

La commune de Plou a décidé de participer en juillet et août 2022 aux séjours des enfants de sa commune qui fréquenteront un centre de loisirs dans votre commune en dehors de la période d'ouverture de son propre centre "Les potes de Plou".

Cette participation devra être déduite de la participation demandée aux familles et nous être facturée.

Ci-joint la délibération correspondant à cette décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

VOTE : 11 POUR CONTRE ABSTENTION

Infos diverses

- **Fercher : la ville à joie**
Les élus émettent un avis favorable pour la manifestation à Villeneuve les 29 septembre et 27 octobre 2022. Le jour du marché, des élus assisteront à une heure, le 8 septembre 2022 au PETR sur le sujet.
- **La halte nautique**
Un courrier sera envoyé à Fercher pour la récupération ou l'utilisation de cette salle par la commune. Après un tour de table, 8 personnes étaient pour le récupérer et 3 contre. Plutôt le partager.
- **Création d'un accueil pour Compostelle chez un privé**
Madame LAUER, route de Chârost se propose d'accueillir les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.
- Prochain conseil municipal : 1^{er} septembre, à 18 h 00 en Mairie.

Questions diverses

/

Séance levée à 19 h 30